

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 12

Suite à la convocation en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq et à la convocation modifiée en date du huit décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le douze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, SINET Brigitte  
Messieurs DEVOS Jérémie, FELIX Frédéric, FRAILLON Johan, PADIEU Christophe, SALY Marc

Etaient absents excusés et représentés :

Madame PICHELIN Stéphanie ayant donné pouvoir à Monsieur PADIEU Christophe  
Monsieur FRAMBOURT Laurent ayant donné pouvoir à Monsieur SALY Marc  
Monsieur MONCHAUX Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur FELIX Frédéric

Etaient absents excusés :

Messieurs BUTEZ Sylvain, FLAMENT Benoît, GOUJON Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR :**

- \* Election du Secrétaire de Séance
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2025
- \* Décision modificative
- \* Bail ATC France
- \* Offre de prêt (travaux Eclairage Public)
- \* Questions diverses

**OBJET : Election du secrétaire de séance**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame Laurie BAYEULLE est élue pour remplir cette mission.

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé :

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Décision modificative**

**OBJET : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire rappelle que les Virements de Crédit ne sont pas soumis au vote de l'Assemblée délibérante (fongibilité des crédits actée lors du vote du Budget Primitif 2025), excepté le chapitre 012 pour lequel une Décision Modificative est obligatoire,

Monsieur le Maire expose les éléments justifiant les opérations nécessaires en fin d'exercice comptable,  
Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

## **Section de Fonctionnement**

Dépenses :

Chapitre 011 / compte 623 : + 6 000 €  
Chapitre 012 / compte 6411 : + 14 000 €  
Chapitre 023 / compte 023 : + 4 500 €  
Chapitre 65 / compte 65888 : - 24 500 €

## **Section d'Investissement**

Dépenses :

Chapitre 21 / compte 2157 : + 4 500 €

Recettes :

Chapitre 021 / compte 021 : + 4 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

## **Bail ATC France**

Aux termes d'un contrat de bail en date du 22 mai 2019 (ci-après le « Bail Initial »), le PROPRIETAIRE, qui reconnaît être titulaire du droit de propriété, a consenti à la société ORANGE SA le droit d'occuper une surface de 40 m<sup>2</sup> environ, sous la Référence cadastrale : Section ZD – Parcelle n° 67, sis Rue de la Montagne Moutailler, actuellement référencé section ZD parcelle n° 67 (ci-après "l'Emplacement").

En date du 01 janvier 2021, ORANGE SA et ATC FRANCE ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques (antennes radio) d'ORANGE SA sur une partie du parc de plus de pylônes de radio télécommunication en exploitation appartenant à ATC FRANCE et à céder à ATC FRANCE un certain nombre de pylônes construits par ORANGE SA, avec les contrats de location associés incluant le Bail Initial.

Dans ce cadre, le Bail Initial a été cédé par ORANGE SA à ATC FRANCE qui vient aux droits et obligations d'ORANGE SA. Cette cession a été effective à la date mentionnée dans la notification qui a été adressée au PROPRIETAIRE.

ATC France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts (pylônes, etc., ci-après le ou les « Point(s) Haut(s) »), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe. Le Point Haut désigne l'infrastructure passive (notamment mâts, pylône, boitiers de raccordement, éléments de sécurité, etc.) nécessaire à l'installation et à l'exploitation desdits équipements.

Lors de la séance du 30 juin 2025, le Conseil Municipal a voté Contre la proposition du nouveau bail avec la société ATC France.

Monsieur le Maire a demandé à rencontrer un représentant de ATC France pour revoir certains points.

Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de cette convention avant la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE : Pour : 0 - Contre : 12 - Abstention : 0

La convention de bail entre la Commune de Pernant et la société ATC France.

Le Conseil Municipal demande la présentation d'un document conforme sans rature, sans commentaire et donc une proposition de convention et bonne et due forme.

## **Offre de prêt**

Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public se poursuivent. La 2<sup>ème</sup> tranche rues de la pierre laye, du château et du pont de vénitie sont terminés.

La participation communale pour cette seconde tranche due à l'USED A s'élève à 64 060.84 € TTC.

Notre conseiller aux collectivités publiques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord-Est a déjà pu établir une proposition de financement compte-tenu de la situation financière de la Commune très satisfaisante.

Monsieur le Maire présente les simulations sur 10, 12 et 15 ans pour un montant de 64 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1

- Contracter un prêt de 64 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord-Est pour 10 années au taux de 3.95 %.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce financement.

## Questions diverses

- Deux agriculteurs ont sollicité la Commune pour venir présenter leur projet de création d'un poulailler de poules pondeuses. Le Conseil Municipal ne prendra aucune décision.
- Mme SINET est en relation avec la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) pour l'accès dangereux, notamment la nuit, sur la RN31 pour rentrer dans le village. Des agents de la DIR sont venus sur site rapidement. Retour de la DIR : afin de développer la compréhension de la signalisation, trois panneaux B21 ont été positionnés et obligent le contournement par la droite à cet endroit. Une étude sera lancée pour la reprise de signalisation horizontale (mise en place peinture au sol)
- Eau potable de Pernant : la dernière analyse de l'Agence Régionale de la Santé, prélevée au point de sortie de station, indique : eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité pour les paramètres desphénylchloridazole et méthyl-desphénylchloridazole et non satisfaisante à la référence de qualité pour le paramètre fer et pour le caractère de l'eau, l'eau étant notée comme légèrement agressive. Les inconvénients d'une eau trop riche en fer sont d'ordre principalement ménager et organoleptique (odeur, couleur, saveur). Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place
- M. Flament souhaiterait qu'un éclairage autonome, de type solaire par exemple, soit installé au cimetière pour les visites tardives en hiver => à étudier
- Problèmes coulées de boue, parcelles ZD 79 et ZD 106 : une rencontre a eu lieu entre le Maire, un expert représentant l'assurance de la Commune, le propriétaire des parcelles cultivées, l'exploitant, un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Cérémonie des Vœux du Maire : samedi 24 janvier 2026
- CCRV - Chantier d'Insertion espaces verts : report en janvier 2026 de la taille des arbres sur les chemins communaux faute de personnel
- Eclairage public : fin des travaux fin janvier 2026
- La révision du city-stade sera réalisée prochainement

La séance est levée à 21 heures 45.

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 :

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Laurent FRAMBOURT 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Benoît FLAMENT 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Sylvain BUTEZ	Anne-Marie BARON
Laurie BAYEULLE	Brigitte BOISSEAU	Jérémy DEVOS
Frédéric FELIX	Johan FRAILLON	Stéphane GOUJON
Frédéric MONCHAUX	Marc SALY	Brigitte SINET